



Mai - Juin 2024

A LA UNE

[Etude] Première synthèse nationale des rapports sociaux uniques (RSU)

La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) en collaboration avec l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale du CNFPT vient de dévoiler **la première synthèse nationale des rapports sociaux uniques (RSU) des collectivités territoriales, portant sur la situation au 31 décembre 2021**. Cette publication offre un aperçu approfondi de la structure et des dynamiques sociales au sein des administrations locales françaises. On y retrouve plus particulièrement :

- à partir de la page 82, un panorama sur la prévention des risques professionnels : "Au 31 décembre 2021, parmi les 38 200 collectivités ayant au moins un agent, on estime qu'environ 16 500 ont mis en place un DUERP. Plus les collectivités sont grandes, plus elles disposent du document unique."
- à partir de la page 90, un bilan sur la santé au travail : "En 2021, le nombre d'accidents du travail est en moyenne de 5,5 accidents de service, de 0,8 accident de trajet et de 0,9 maladie professionnelle pour 100 agents en emploi permanent. Ces chiffres sont en baisse par rapport à 2019, où ils étaient respectivement de 6,3, 0,9 et 1,1."

[Retrouvez l'ensemble de ces éléments dans l'étude.](#)

ACTUALITES JURIDIQUES

Obligation de traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques CMR

La prévention du risque d'exposition à des agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) relève de dispositions particulières fixées par le code du travail (articles R. 4412-59 à R. 4412-93) et s'inscrit dans la prévention du risque chimique. Afin de la renforcer, un décret du 4 avril 2024 ajoute une nouvelle section dans ce code afin d'imposer une nouvelle obligation de traçabilité de ces substances (articles R. 4412-93-1 à R. 4412-93-4 du code du travail) et met à jour la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle. Le décret n°88-448 du 26 avril 1988 relatif à la protection des travailleurs exposés aux gaz destinés aux opérations de fumigation est abrogé.

[En savoir plus.](#)

VUS SUR LE NET

[Evaluation des risques] Travail de bureau

Elaboré par l'INRS et l'Assurance Maladie risques professionnels, cet outil permet d'accompagner les employeurs dans leur démarche d'évaluation des risques associés au travail de bureau.

En répondant à une trentaine de questions, l'outil permet d'évaluer l'ensemble des risques liés au travail de bureau, de sélectionner des mesures de prévention concrètes à mettre en œuvre et de télécharger un plan d'actions. L'outil fournit des conseils qu'il est possible d'adapter en fonction de chaque situation. Il est également possible d'ajouter des risques ou des mesures de prévention librement.

[En savoir plus.](#)

[FNP] Guide pratique pour la conduite de projet en prévention des risques

La CNRACL publie un guide intitulé « **Conduite de projet de prévention des risques professionnels** », une ressource essentielle pour tout employeur soucieux de la santé et de la sécurité de ses agents.

Fruit d'une expertise dans l'accompagnement aux démarches de prévention de centaines d'employeurs, ce guide pratique vous accompagne dans toutes les phases de votre projet, de la planification à la réalisation, en vous offrant une méthodologie pour conduire vos démarches de prévention des risques professionnels, quel que soit la thématique ou le métier sur lesquels ils portent.

[En savoir plus.](#)

[Risque biologique] Les comprendre et les prévenir

Qu'est-ce qu'un agent biologique ? Comment se transmet-il en milieu professionnel ? Comment évaluer et prévenir les risques biologiques ? Trois nouvelles animations expliquent de manière simple tout ce qu'il faut savoir pour préserver la santé des travailleurs.

[En savoir plus.](#)

[Ambiance climatique] Travail par forte chaleur en été. Comment agir ?

Le travail lors de fortes chaleurs, particulièrement à l'extérieur, peut être à l'origine de troubles pour la santé, voire d'accidents du travail dont certains peuvent être mortels. Ces risques professionnels doivent être pris en compte dans le document unique et l'organisation du travail doit être adaptée en conséquence. L'INRS propose [un guide](#) qui donne aux managers (employeurs, encadrement intermédiaire, DRH) des conseils pour agir en prévention : se préparer en amont, organiser le travail, aménager les postes de travail, former et sensibiliser les agents.

[Des affiches](#) sont également disponibles. Enfin, le CDG45 propose [une procédure de gestion de périodes de fortes chaleurs](#).

[Risques métier] Electricien

Les électriciens sont exposés à de multiples risques professionnels. Un dépliant explique simplement et concrètement, essentiellement à l'aide d'illustrations, les bonnes pratiques en matière de prévention des risques, applicables au quotidien sur le chantier.

[En savoir plus.](#)

[Risques biologiques ou chimiques] Retirer ses gants en toute sécurité

Un dépliant présente, en images, la marche à suivre pour retirer ses gants de protection réutilisables, en évitant toute contamination. Il rappelle également les règles d'utilisation des gants de protection.

[En savoir plus.](#)

[Violences externes] Retirer ses gants en toute sécurité

Le risque de violences externes concerne tout travailleur amené à côtoyer du public. Si les mesures de protection contre les agressions sont nécessaires, revoir la relation de service et l'organisation du travail doivent permettre aux employeurs de prévenir les actes ou propos violents à l'encontre de leurs travailleurs. L'accompagnement et le suivi des victimes sont à organiser.

[Lire l'article.](#)

[Machines] Meuleuses, découpeuses, disqueuses... : prévenir l'effet rebond

À l'origine d'accidents graves chez les utilisateurs de meuleuses, découpeuses et disqueuses, l'effet rebond se traduit par un blocage du disque et un rebond de la machine vers l'opérateur. La mise en place de bonnes pratiques permet toutefois de limiter les risques. L'INRS propose un tour d'horizon des préconisations.

[En savoir plus](#)

[TMS] Une nouvelle brochure pour les prévenir

Comment agir pour prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) ? La nouvelle brochure « Démarche de prévention des troubles musculosquelettiques » de l'INRS propose aux employeurs une méthodologie pour lutter

contre les TMS. L'intégration de cette démarche à l'organisation habituelle concourt à une prévention durable et efficace des TMS.

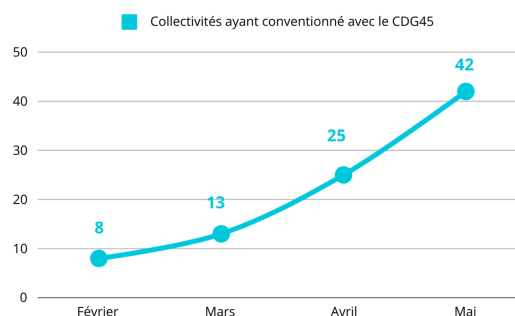
[En savoir plus.](#)

NOUVELLES PRESTATIONS

Le dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes

Nous avons déjà évoqué dans [nos précédentes publications](#) l'obligation qu'ont les collectivités de mettre en place un tel dispositif. Le CDG45 propose une solution externalisée à cet effet. [En savoir plus](#)

Et vous, avez-vous mis en place votre dispositif ?



Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre flash prévention
Votre adresse électronique est précieuse | Nous nous engageons à la garder pour nous

[Notre politique de confidentialité](#)

[Gestion de l'abonnement](#) | [Désinscription](#)

CDG45 - 20 avenue des Droits de l'Homme - BP91249 - 45002 Orléans Cedex 1